

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 JUILLET 2026

Délibération n°2026.07.120.B

**Stade d'athlétisme – réalisation d'un réceptif: demande de subvention FEDER
(Fonds européen de développement régional)**

LE SEIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 juillet 2026

Secrétaire de Séance: Michel BUISSON

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Stéphanie MARCHAND, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE à Samantha LANDREAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260716-2026_07_120b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.07.120.B**

Rapporteur : Monsieur PERONNET

STADE D'ATHLETISME – REALISATION D'UN RECEPTIF: DEMANDE DE SUBVENTION FEDER (FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL)

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LE SPORT

Enjeux : [10501 -1) SPORT POUR TOUS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : renforcer les moyens de mettre en œuvre les partenariats pour le développement durable

Par délibération n°2022.10.137 B, le bureau communautaire du 20 octobre 2022 a approuvé le programme fonctionnel pour la réalisation d'un point réceptif au stade d'athlétisme de GrandAngoulême.

Lors des manifestations sportives organisées au stade d'athlétisme de GrandAngoulême, un barnum sous toile était utilisé pour proposer un point de détente et de convivialité au public (boissons, snacking...). Cet équipement provisoire ne donnait pas satisfaction et se montrait inadapté pour un usage prolongé. C'est pourquoi une réflexion a été menée sur l'opportunité de monter un point réceptif pérenne pourvu d'équipements professionnels.

Afin d'organiser au mieux les manifestations sportives du stade d'athlétisme de GrandAngoulême, l'agglomération a souhaité implanter un point réceptif, aux abords de la piste, non loin de la billetterie, le long du talus longeant le parking destiné au public extérieur.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la demande de subvention au titre du FEDER dans le cadre de l'enveloppe territoriale gérée par le Groupe d'action locale de l'Angoumois (GAL).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260716-2026_07_120b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		%
Travaux	137 676,63 €	FEDER	100 000,00 €	46,49%
Prestations de services (études)	5 369,20 €			
Maîtrise d'œuvre (+ missions CT / SPS)	28 412,00 €			
Equipement	40 783,00 €	Autofinancement	115 103,29 €	53,51%
Frais divers	2 862,46 €			
Coût opération HT	215 103,29 €	Total Financements	215 103,29 €	100,00%

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter une subvention au titre du FEDER (Fonds européen de développement régional) et toutes les subventions mobilisables, actualisables en fonction du plan de financement.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260716-2026_07_120b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026